



Mercredi 17 décembre 2025

N° 847

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE
Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticole@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT
MICHAEL SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE
Coraline GUIGOU
06-07-60-48-03
Coraline.guigou@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME
Sébastien. LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et
Développement

Cave Coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd AOC St Joseph

Synd AOC St Péray

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE
LA DROME ET DE L'ARDECHE

1- Retour sur les rendements de la récolte 2025

Etude des paramètres qui ont influé sur le volume de vendange

2- Le tressage de la vigne**3- Loi épandage phyto par drone au 31/12/2025**

Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"

OPE COS ENR 43 – 12.06.18



Retour sur les rendements de la récolte 2025

Sur toutes les AOP des CDR septentrionales (le millésime 2025 sera marqué par un volume en net déficit. (En attente des chiffres définitifs))

Une étude par l'équipe du Zoom a été réalisée pour évaluer et déterminer précisément les facteurs responsables de cette faible récolte.

1- Généralités sur la physiologie de la genèse de la grappe à la récolte

La récolte au niveau d'une souche résulte de plusieurs paramètres :

- Le nombre de grappes/cep
- Le nombre de baies /grappes
- Le poids des baies

Les étapes et les facteurs déterminant le rendement se jouent sur deux années, l'année qui précède la récolte (**n-1**), et l'année de la récolte (**n**).

- **En année n-1**, les inflorescences sont initiées à l'intérieur des bourgeons. Cette phase débute peu après le débourrement et se termine en hiver avec l'entrée en dormance (elle est très active autour de la floraison). Cette **phase d'induction florale** conditionne le nombre et la taille des futures grappes.

Elle détermine une **fertilité potentielle pour l'année n à venir**. L'induction florale nécessite une combinaison de chaleur et d'intensité lumineuse suffisante pour une bonne réalisation. La vigueur générale de la vigne, donc le diamètre des sarments joue également un rôle prépondérant.

- **En année n**, avant la sortie des grappes.

L'apparition des boutons floraux au sein des bourgeons débute peu avant le débourrement et se poursuit jusqu'à la floraison. Cette étape joue sur la taille des grappes (via le nombre de baies potentiel).

La différenciation florale nécessitent également une combinaison de chaleur, d'intensité lumineuse suffisante et d'absence de stress (thermique, hydrique mais également nutritionnel), pour une réalisation optimale.

- **En année n**, après la sortie des grappes

Durant la **phase de floraison – nouaison**, la réussite de la floraison finalise le nombre de baies par grappe. D'autre part après la nouaison, les baies grossissent par multiplication cellulaire. Cette phase de la formation du fruit détermine grandement le **poids des baies par grappe**.

Elle est dépendante de la température (optimale entre 24 et 27°C), de l'éclairement et de la contrainte hydrique.

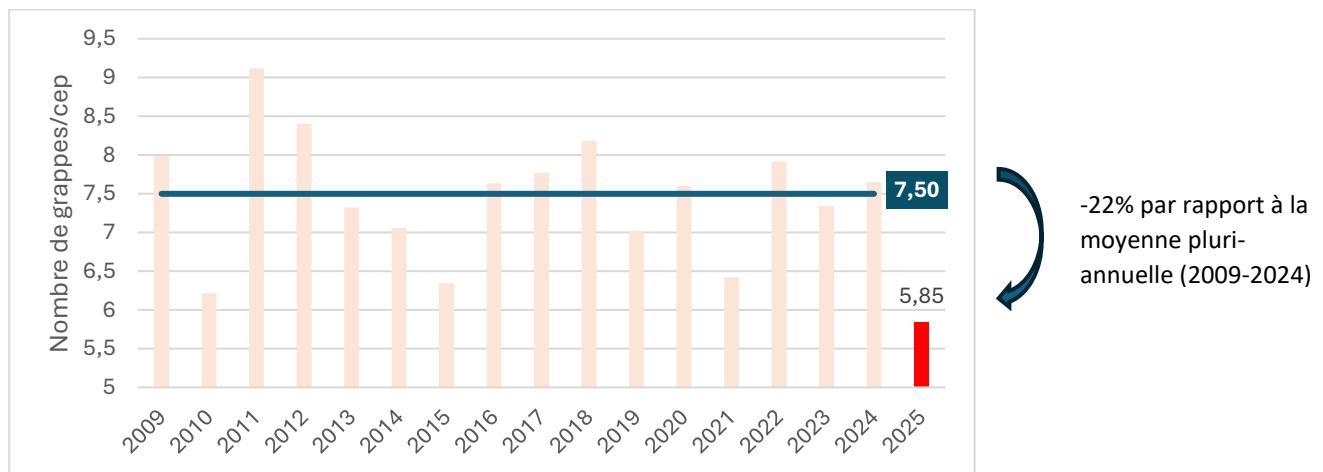
2- Etude des paramètres de la vendange 2025 sur le réseau d'évaluation de récolte du zoom

Depuis 2009, sur un réseau de 6 parcelles de Marsanne et 20 parcelles de Syrah, le nombre de grappes / cep ainsi que le nombre de baies/ cep sont évalués par les techniciens du zoom. Ces mesures sont réalisées un peu avant la fermeture sur 30 souches par parcelle. Les résultats de ces comptages de 2025 ont été comparés aux valeurs des années précédentes.

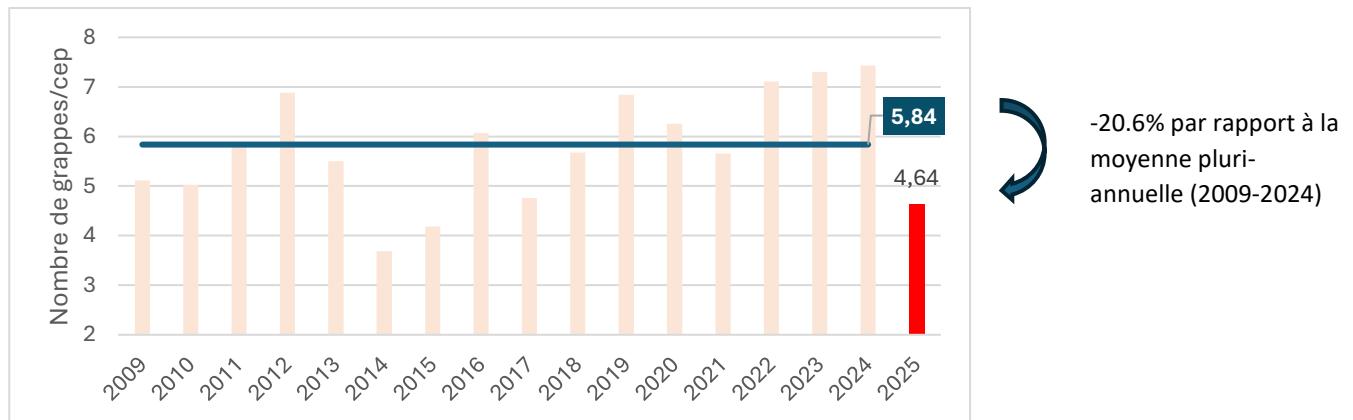
Nombre de grappes/cep sur le réseau 2025 :

Sur 17 ans, 2025 est l'année qui présente sur Syrah, le plus faible nombre de grappes/cep avec 5.85 grappes/cep en moyenne, soit 22% de moins par rapport à la moyenne pluriannuelle (2009-2024, 7,5 grappes/cep en moyenne).

Sur Marsanne la sortie fait partie des plus faibles, avec 4.64 grappes/cep en moyenne, dans la même tendance que 2014-2015 et 2017.



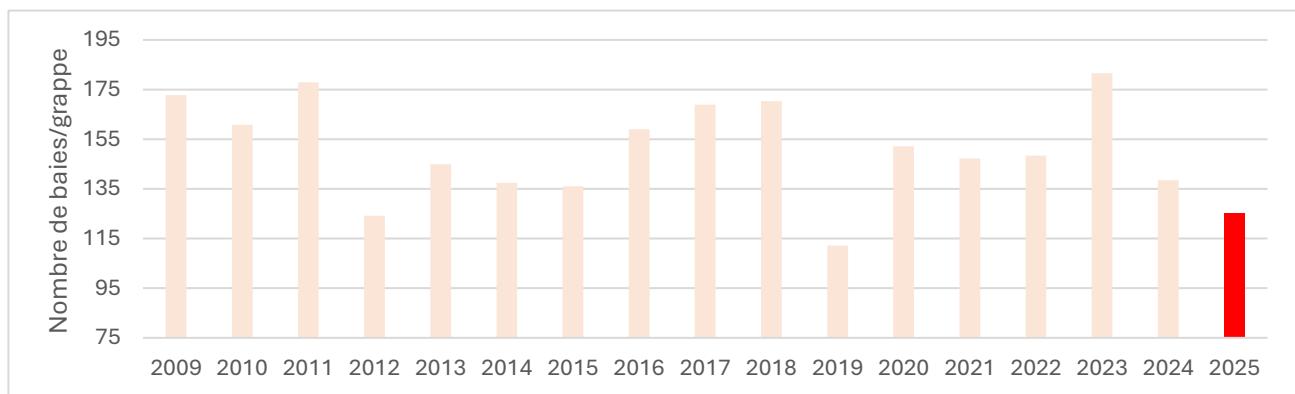
*Evolution annuelle du nombre moyen de grappes / cep - Réseau de parcelles de **Syrah** des Côtes du Rhône Septentrionales.*



*Evolution annuelle du nombre moyen de grappes / cep - Réseau de parcelles de **Marsanne** des Côtes du Rhône Septentrionales.*

Nombre de baies/grappe :

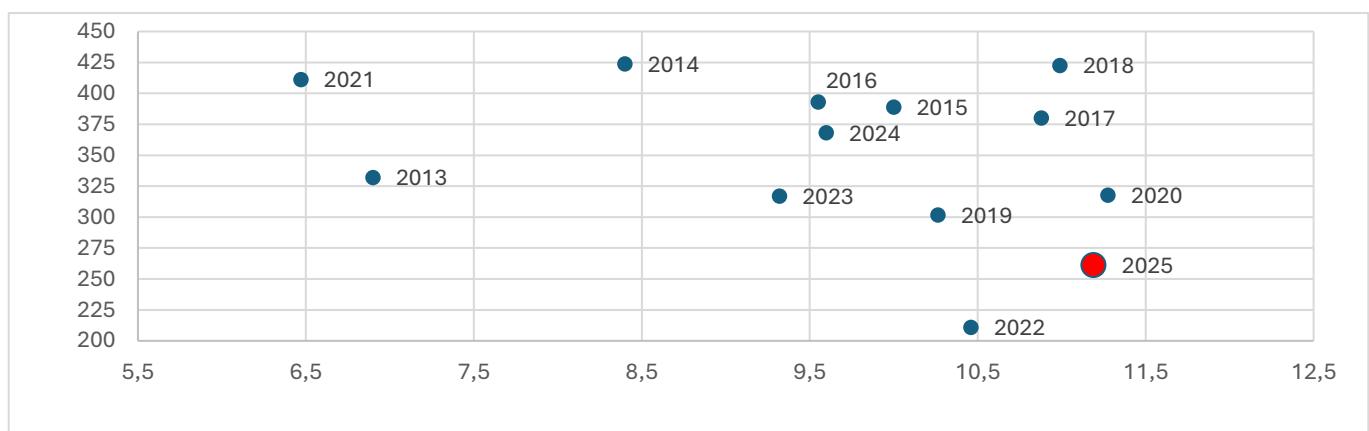
Après 2012 et 2019, sur Syrah, c'est en 2025 qu'il y a le plus faible nombre de baies par grappe malgré une floraison passée dans d'excellentes conditions sur la fin du mois de mai. C'est donc bien une insuffisance au niveau de l'initiation florale qui est responsable du nombre de baies inférieur aux moyennes, de cette année.



Evolution annuelle du nombre baies / grappe - Réseau de parcelles de Syrah des Côtes du Rhône Septentrionales.

Poids de 200 baies, réseau maturité zoom :

2025 présente le plus faible poids de baies, derrière 2022, millésime caractérisé par un fort déficit hydrique tout au long de la campagne.



Comparaison interannuelle du poids de 200 baies lors du 1^{er} contrôle de maturité – Réseau de maturité des parcelles de Syrah des Crozes.

Bilan

Les 3 paramètres physiologiques principaux qui influent sur le niveau de production par cep ont présenté un niveau inférieur aux moyennes en 2025.

3- Retour sur les conditions climatiques spécifiques de 2024 et 2025 et leurs influences sur la faiblesse de la récolte 2025 dans notre secteur.

- Lors de l'induction florale en 2024 (réf station Mercuriol)

Avec le débourrement précoce de 2024 (fin mars), l'induction florale a donc débuté plus précocement, et le fort rafraîchissement du 16 au 28 avril 2024 a pu perturber l'induction des premiers primordia floraux.

Les températures ont dépassé une seule fois les 17 ° sur ces 14 jours. La température jouant un rôle primordial sur l'induction florale, elle serait même nulle jusqu'à 15°C pour la Syrah, (Buttrose) La période pluvieuse du mois de mai – juin (20 jours de pluie sur 40 jours enregistrés) a également eu un impact sur l'induction florale via l'atténuation de la luminosité.

- Lors de la phase de différenciation florale (du débourrement au début de la floraison) en 2025

La forte pluviométrie sur la fin avril et dans une moindre mesure sur les deux premières décades de mai pourrait expliquer le faible taux de boutons floraux par grappe de cette année.

- Lors de la croissance des baies en 2025 -impact des canicules et sécheresse.

Si la floraison 2025 s'est passée sans problème et sous d'excellentes conditions, deux longues périodes de canicule ont caractérisé la saison par la suite :

- A partir du 20 juin, en post-nouaison, près de 3 semaines avec des températures maximums proches ou supérieures à 35°C ont été enregistrées, bien au-delà des normales de saison. Durant cette période de grossissement des baies, les vignes ont donc été confrontées précocement à une contrainte thermique parfois couplé à l'installation d'une contrainte hydrique modérée.

Ces éléments ont impacté la multiplication et la taille des cellules.

- A partir du 5 août, en phase de maturation, près de 15 jours avec des températures supérieures à 35° C, 3 jours à plus de 40 °C et un pic à 41.8 ° le 11 août, ont de nouveau contraint la taille des baies par le phénomène de concentration.

4- Leviers et pratiques possibles pour minimiser au mieux la récurrence et l'intensité des années à faible récolte.

En début d'année, il est encore très difficile d'anticiper et d'évaluer la variabilité annuelle d'une sortie du nombre d'inflorescences en début d'année avec fiabilité. Ce paramètre étant multifactoriel et les influences exactes des conditions météo restent très difficile à modéliser.

Pour se prémunir au mieux face à ces années à petites récoltes, le vigneron doit faire preuve de vigilance sur les paramètres et autres leviers à sa disposition.

- La vigueur et la mise en réserve jouent donc un rôle fondamental dans la fertilité des vignes.
Il est donc dans un premier temps essentiel de prendre soin de ces deux facteurs par avant tout, un apport raisonnable d'engrais à la parcelle et par un soin au maintien du feuillage post vendange.
- Il convient donc d'éviter d'accentuer la concurrence hydrique particulièrement en cas de sécheresse précoce au moment crucial de la floraison, afin de pénaliser à minima la croissance de la baie sur cette période.
- L'ombrage est un levier qui s'impose de plus en plus pour limiter les échaudages et brûlures lors des pics de température des canicules. De nombreuses techniques commencent à se développer comme les barrières minérales, les filets para grêle, les ombrières par des haies ou panneau ou encore des modifications du mode de conduite de la vigne.

Des récentes études menées notamment par les chambres d'agriculture Drôme et Ardèche (projets Adaptenuer et Onauravitchau) nous donne aujourd'hui plus d'informations pour appréhender ces techniques.

La recherche et l'expérimentation continuent localement avec maintenant le projet Vitilience, 2026-2028 et doit nous aider à optimiser les conditions de mise en place de ces nouvelles pratiques.

Enfin, l'hiver et le printemps 2025 ont été dans les moyennes en termes de température, avec une pluviométrie un peu abondante seulement sur la fin avril. L'induction florale pour la saison 2026 s'est réalisée dans de bonnes conditions en 2025, ce qui laisse supposer que la sortie de grappes devrait revenir se situer dans les moyennes pour l'année à venir.

Suite à la faible sortie de cette année écoulée, la charge de bourgeon laissé à la taille cette hiver, notamment sur les blancs, pourra être par précaution légèrement augmenté. Cependant les critères d'équilibre entre le potentiel récolte et la vigueur de chaque ceps ne doivent pas être sacrifiés et rester dans tous les cas prioritaires.

- Le tressage de la vigne

Depuis quelques années les ponts retrouvent des adeptes dans la région, qui n'hésitent pas à l'appliquer à l'échelle de la parcelle entière. Cette pratique consiste à ne pas cisailler ou écimer la vigne et à attacher les rameaux de deux céps voisins en les chevauchants l'un sur l'autre, leur donnant l'aspect d'un arc. Le non-rognage de la vigne prend alors l'aspect de pont sur la conduite en échalas. Sur vigne palissée cette technique s'apparente plus à du tressage par enroulement sur le dernier fil de palissage du rameau principale. Le tressage est pratiquée de façon beaucoup plus rare sur quelques parcelles en Crozes-Hermitage.

L'objectif et les effets recherchés par les vignerons qui appliquent cette pratique peuvent être :

- Rendre plus résilientes les vignes à la sécheresse.
- Optimiser la maturation de la vendange et le potentiel qualitatif de la vendange.
- Ne pas faire de blessure qui pourrait stresser le végétal.
- L'aspect esthétique peut aussi être un critère.

Cependant l'efficacité et les bénéfices réels de cette technique ne sont pas clairement établis et ne font pas l'unanimité chez les professionnels.



Une réunion a été animée mi-novembre par la chambre d'agriculture de la Drôme au domaine Jaboulet ainé, aux châssis en Crozes Hermitage où un essai non-rognage de la vigne a été mis en place depuis quelques années par cette même maison.

Cette réunion avait pour but d'éclaircir au mieux les bénéfices et contraintes de cette pratique à partir des différentes études des Chambres d'agriculture, mais aussi d'expérimentations locales (Jaboulet, Delas) et de témoignages de vignerons.

Deux études servant de référence sur cette pratique ont été présentées lors de cette réunion.

La première menée par la chambre du Vaucluse portait sur le cépage Grenache, et l'autre menée par la chambre de l'Yonne portait sur le cépage Chardonnay.

Le non-rognage impacte le fonctionnement de la vigne. Sur vigne non écimée, le bourgeon terminal n'est pas amputé, son rôle inhibiteur vis-à-vis des entre-cœurs s'exerce donc pleinement. La dominance apicale est ainsi maintenue. En conséquence, sur vigne non écimée, la croissance des entre-cœurs situés sous le bourgeon terminal est nettement moins active, ce qui conduit à un arrêt de croissance plus précoce de la végétation.

Cet arrêt de croissance anticipé, comparativement aux vignes écimées, favorise la mise en maturation des raisins et induit une précocité accrue. Cette avance de maturité est observée aussi bien dans les essais (CA 84 et CA 89) que dans les retours de terrain des vignerons.

Lors des dégustations à l'aveugle aucunes différences et préférences n'ont été pu être notifiée sur les différents essais en expérimentation réalisés par les Chambres d'Agriculture. Les dégustations réalisées par la maison Jaboulet ainé semblent être favorables aux modalités non rognées d'après leurs premières évaluations.

Aucune influence favorable sur le stress hydrique de la vigne n'a pu être mesuré également par les analyses de type delta c 13 sur les essais Chambre d'Agriculture.

Les bénéfices qui seraient susceptibles d'apparaître après plusieurs années d'application non pu être mesurés expérimentalement à ce jour.

Il faut rappeler qu'il convient également d'être vigilant les années humides favorables aux maladies cryptogamiques, cette pratique augmentant l'entassement de feuille sur le haut de la végétation pouvant alors rendre plus fragile l'état sanitaire. (Réf essai CA 89)

- Loi épandage phyto par drone (attente arrêté ministériel pour 2026)

Le 23 avril 2025, la loi n°2025-365 concernant l'utilisation de drone pour améliorer le traitement des maladies en viticulture a été votée. Elle autorise l'application de produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, à faible risque et utilisables en AB dans les deux cas suivants :

- Les parcelles traitées ont une pente supérieure ou égales à 20%
- Les parcelles sont des vignes mères de porte greffes conduites au sol

Attention cependant, cette loi a été votée mais ses conditions de mise en œuvre doivent être précisées par un arrêté ministériel. En attente de cette arrêté ministériel prévu pour 2026, il n'est à ce jour pas autorisé d'utiliser des drones pour les traitements phytosanitaires (Hors situation d'urgence sanitaire bénéficiant d'un arrêté temporaire spécifique).

FORMATION CA 26

Diagnostiquer les maladies de la vigne pour améliorer la lutte raisonnée au vignoble

Cette formation s'adresse prioritairement à tous les salariés viticoles et souhaitant acquérir les bases de la connaissance des maladies cryptogamiques et autres ravageurs afin de les distinguer et participer pleinement à la lutte raisonnée de l'exploitation.

Formation animée par Sébastien Larnaud,

Date et lieu : lieux demi-journée 11/03/2026 et le 27/05/2026 en salle et sur le terrain à Tain , 1 jour de formation

Pré-inscription nécessaire merci si vous êtes intéressé de vous pré-inscrire rapidement par sms auprès de Sébastien Larnaud (**06 27 79 28 79**)

Bulletin d'inscription et programme : [cliquez ici](#)

Levier d'adaptation au changement climatique en viticulture

Filets, couverts végétaux etc. quels sont les leviers adaptés à mon système d'exploitation et quel impact économique ?

Formation animée par Sébastien Larnaud,et Elsa Alard, Mathilde Carra

Date et lieu : lieux demi-journée à définir en salle et sur le terrain à Tain , 1 jour de formation

Pré-inscription nécessaire merci si vous êtes intéressé de vous pré-inscrire rapidement par sms auprès de Sébastien Larnaud (**06 27 79 28 79**)

Bulletin d'inscription et programme : [cliquez ici](#)